

REGLEMENT DU JEU

Article 1 – Organisation

La Société **PROCTER ET GAMBLE FRANCE SAS**, au capital de 152 400 euros, dont le siège social est situé au 163, quai Aulagnier, 92600 Asnières-sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 391 543 576, organise un jeu sans obligation d'achat pour sa marque GILLETTE (ci-après désigné le « Jeu ») sur le site internet www.lesstadesgillette.fr, rubrique « jeu sans obligation d'achat » (ci-après désigné le « Site du Jeu »).

Le Jeu est annoncé sur :

- le site Internet www.lesstadesgillette.fr
- une communication en magasin (PLV, affiches)
- la page Facebook de Gillette France
- les pages Facebook des magasins participant à l'opération et acceptant de publier sur leur page

Elle se réserve le droit de l'annoncer sur tout autre support.

La participation à ce jeu n'est pas liée à une obligation d'achat d'un produit de la marque Gillette.

Le jeu se déroule entre le 25/04/2018 (00h01) et le 15/07/2018 (23h59).

Article 2 - Qui Peut Participer ?

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure (à la date de début du jeu, soit le 25/04/2018), ayant accès à Internet, résidant en France métropolitaine (Corse incluse).

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, et en tout état de cause :

- les membres de la direction et du personnel de la société organisatrice ;
- les personnes qui, d'une façon générale, participent à la mise en œuvre de ce jeu ;
- les membres de leurs familles respectives.

Article 3 - Principe du jeu

Les participants remplissant les conditions de participation ci-dessus doivent se connecter sur le site internet www.lesstadesgillette.fr

Pour jouer, les participants doivent cliquer sur le bouton « Je participe » et suivre les instructions en ligne.

Le jeu fonctionne sur le principe d'un tirage au sort final.

Le tirage au sort, qui aura lieu au plus tard le 04/08/2018, sera réalisé en fin d'opération parmi toutes les participations valides afin de déterminer le gagnant du voyage mis en jeu.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer sur l'ensemble de la durée du jeu.

Article 4 – Participation

Pour participer au Jeu, il suffit de :

1 - se rendre sur le site Internet www.lesstadesgillette.fr entre le 25/04/2018 (00h01) et le 15/07/2018 (23h59) et de cliquer sur « Je participe ».

2 - De :

- remplir le formulaire de participation dans son intégralité,

Jeu Gillette Quizz avec tirage au sort

- cocher la case d'acceptation du règlement
- jouer à l'animation sous forme de quizz. La bonne réponse aux questions n'est pas nécessaire pour pouvoir passer à l'étape suivante.
- cliquer sur « Je valide » pour valider sa participation et son inscription au tirage au sort final.

Un tirage au sort, qui aura lieu au plus tard le 04/08/2018, sera réalisé en fin d'opération parmi toutes les participations valides afin de déterminer le gagnant du voyage mis en jeu.

Les informations personnelles demandées lors de l'inscription (adresse postale, n° de téléphone et adresse e-mail) sont indispensables pour assurer la bonne exécution de gestion et d'expédition des colis étant destinés aux gagnants. Les participants qui n'auraient pas transmis leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, téléphone et e-mail) seront exclus du tirage au sort.

Article 5 - Les Lots

Le jeu est doté des lots suivants :

1 voyage pour 2 personnes à Barcelone

Le séjour comprend :

- Vol aller-retour pour 2 personnes en classe économique (escale comprise) au départ de l'aéroport le plus proche du domicile du gagnant, selon les vols disponibles
- Transport privé aller-retour entre l'aéroport et l'hôtel
- 2 nuits dans un hôtel 5 étoiles avec petit-déjeuner
- 1 visite guidée du stade Camp Nou à Barcelone pour 2 personnes
- Transport privé aller-retour entre l'hôtel et le stade Camp Nou, Barcelone
- 1 virement bancaire d'un montant de 100€ à dépenser librement
- Assurance voyage

Le séjour ne comprend pas :

- Les transferts entre le domicile et Paris (aller et retour)
- Les repas en dehors des petit-déjeuners
- Les dépenses personnelles et les pourboires
- Les activités autres que celles citées ci-dessus

Séjour valable du 4 août 2018 au 3 août 2019 – hors Fête de Noël, Nouvel An, Saint Valentin, Fête de Pâques, Carnaval, et vacances scolaires.

Le gagnant du séjour s'engage à détenir un passeport en cours de validité et, si nécessaire, un visa aux dates fixées du séjour. Le gagnant et son accompagnateur devront être âgés de plus de 18 ans. Selon les vols disponibles vers Barcelone, l'aéroport de départ et de retour du vol ne sera pas forcément celui le plus proche du domicile du gagnant en termes de distance.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur lot contre valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Les lots comportent l'ensemble de ce qui est indiqué à l'exclusion de toute autre chose.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots indiqués ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres lots de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de stock ou de prestation.

Article 6 - Désignation du Gagnant

Le gagnant recevra un courrier d'information par voie postale dans un délai de 6 à 8 semaines après la fin du jeu à l'adresse indiquée lors de sa participation. Il sera également informé par email et sera contacté très rapidement par l'agence organisatrice du voyage.

Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné.

Jeu Gillette Quizz avec tirage au sort

Les lots non réclamés dans un délai d'un an à compter de la fin du jeu seront considérés comme restant la propriété de la Société organisatrice.

En cas de retour de la dotation pour des motifs tels que « adresse inconnue » ou « adresse invalide » la société organisatrice pourra en disposer librement et les dotations concernées ne seront pas remises en jeu.

Les dotations qui ne pourront être attribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus par les gagnants seront perdues et ne seront pas réattribuées.

Les gagnants autorisent la société organisatrice à publier leur nom et prénom sur le site internet www.lesstadesgillette.fr ou www.enviedeplus.com sans que ceci ne leur ouvre d'autres droits que la remise des prix attribués.

Les informations que vous nous communiquez sont destinées à notre fichier consommateurs, à des fins de prospection et de fidélisation et pour vous faire éventuellement parvenir des informations sur nos produits et ceux d'autres sociétés. Elles pourront être temporairement transférées hors Union Européenne : Maroc - Sénégal pour qualification, Etats-Unis pour hébergement.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui les concernent en écrivant à : Procter & Gamble France SAS, Service du Consommateur, 163 quai Aulagnier, 92600 Asnières-sur-Seine.

Article 7 - Cas de Force Majeure - Réserve de Prolongation

La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Ils se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée, sans y être tenus, même en cas de grève des postes.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Les lots qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, ne seront pas ré attribués.

Article 8 – Internet

La société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site www.lesstadesgillette.fr

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.lesstadesgillette.fr ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau. Tout joueur dont le score est faussé par un bug informatique ne saurait être déterminé gagnant du jeu.

La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenue.

Jeu Gillette Quizz avec tirage au sort

Article 9 – Remboursement des frais de connexion

Frais de connexion non remboursés.

Article 10 - Acceptation du Règlement – Dépôt

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Le présent règlement complet est déposé auprès de la **Selarl AIX JUR'ISTRES, huissiers de justice associés, Immeuble « Le Grassi », Impasse Grassi, 13100 AIX EN PROVENCE.**

Le règlement complet du jeu est disponible uniquement par Internet à l'adresse du Jeu : www.lesstadesgillette.fr

Article 11 – Attribution De Compétence

Le présent règlement est soumis à la loi française.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage de la société Procter & Gamble pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement. Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les Tribunaux compétents.